

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung |
| Herausgeber: | Schweizerische Stiftung Für das Alter |
| Band: | 5 (1927) |
| Heft: | 3 |
| Artikel: | La situation de l'assistance aux vieillards dans le canton de Fribourg [A suivre] |
| Autor: | Genoud, Léon |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-722149 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Viertelstunde weit über das Bachtobel heim. Ihren Bedarf an Brennholz suchte sie sich sonst selbst im Walde zusammen. Erst in den letzten Jahren kam sie durch Gönner hin und wieder zu richtigen gekauften „Buscheln“, die sie täglich mit Genuß wieder betrachtete und überzählte und mit welchen sie sehr sparsam umging.

Ihr Gärtchen pflegte Annemarie mit großer Liebe. Erdäpfel und Gemüse gerieten ihr gut, und die Ernte vom Kirschbaum und von den Johannissträuchern mochte ihr etliche Batzen eintragen, wenn sie in der Zeit der Reife sich nicht allzu lange vom Häuschen fernhielt. Sonst erlabten sich nämlich allerlei Vögel mit und ohne Flügel an den Früchten.

Drei Tage, ehe Annemarie ihr fünfundachtzigstes Jahr vollendete, besuchte sie uns noch über die Mittagszeit, nachdem sie am frühen Morgen schon einen weiten Gang getan hatte. Als wir sie an ihrem Geburtstage mit einem gefüllten Korb überraschen wollten, fanden wir Türen und Fensterladen verschlossen, sodaß es den Anschein hatte, als wäre sie an ihrem Festtage zu Verwandten geholt worden. Bei unseren Nachforschungen nach ihrem Verbleiben wurde uns jedoch klar, daß etwas Besonderes vorliegen müsse, und als das Häuschen geöffnet wurde, war die einsame Alte in ihrem Bett in den ewigen Frieden hinübergeschlummert.

La situation de l'assistance aux vieillards dans le Canton de Fribourg.

Directeur Léon Genoud, Fribourg.

I.

La Commission de Charité du Canton de Fribourg voulant se renseigner sur la situation de nos vieillards, organisa en 1920 une enquête dans tout le canton. Celle-ci dura fort longtemps, elle ne fut terminée qu'au printemps 1922. Sur 284 communes, 77 déclarèrent n'avoir sur leur territoire aucun vieillard indigent.

Les renseignements reçus étaient sur bien des points incomplets, ce qui empêcha d'en faire une étude approfondie. C'est pourquoi le Comité cantonal „Pour la vieillesse“ décida d'organiser une nouvelle enquête qui donna la situation réelle fin décembre 1926. Cette fois-ci, grâce à une recommandation spéciale de la Direction de l'Intérieur et à la bienveillante intervention des préfectures, les formulaires complètement remplis rentrèrent assez promptement. Bien plus, 58 communes — nombre bien moins élevé qu'en 1921 — déclaraient n'avoir point de vieillards indigents âgés de plus de 65 ans à signaler.

Nous déduisons de ce fait que les fréquents appels adressés au public depuis quelques années auront ouvert les yeux à certaines administrations communales qui auront constaté que, dans leur ressort aussi, il y a des vieillards dont il faut s'occuper.

La situation de nos vieillards semble aussi s'être améliorée, en ce sens qu'un nombre plus grand d'entre eux reçoivent de leur commune d'origine des secours réguliers.

Nous avons résumé la récente statistique de nos vieillards en un tableau (v. p. 71) que nous donnons ci-après et qui nous permet de faire des constatations intéressantes.

En 1922, l'enquête nous indiquait 822 vieillards indigents dont 496, soit le 60,34% comme étant assistés régulièrement, tandis que 326 vieillards se trouvaient sans appui et nombre d'entre eux étaient totalement abandonnés, mendiant leur nourriture d'une maison à l'autre, quelques uns logeant dans les granges et d'autres même dans les écuries.

En 1926, le nombre des vieillards indigents signalés s'élève à 1188, en augmentation de 366 sur les chiffres de 1922. Sur ce nombre de 1188, 532 sont secourus à domicile, 54 ont été envoyés dans les asiles et 151 reçoivent des secours réguliers du Comité cantonal „Pour la vieillesse“.

Etat de l'assistance aux vieillards dans le canton de Fribourg au 31 décembre 1926

| Districts | Nombre d'habitants | Midiégnets de 65 ans au dessus | Hommes | Femmes | Vivant seuls (veufs ou celibataires) | Hommes | Femmes | Sont à leur mariage | Commune de La | Cantons d'autres cantons | Etrangers | Sont secourus à domicile | Places assises des asiliers | Recouvert des secours du comité cantonal | Recouvert des secours par les com. recouvertes des communes pour un tel sec. | Combien d'indigents pour 1000 hab | % |
|-----------|--------------------|--------------------------------|--------|--------|--------------------------------------|--------|--------|---------------------|---------------|--------------------------|-----------|--------------------------|-----------------------------|--|--|-----------------------------------|-------|
| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sarine | 39.047 | 292 | 124 | 168 | 190 | 58 | 132 | 102 | 147 | 123 | 17 | 5 | 125 | 8 | 59 | 16 | 7.48 |
| Singe | 22.058 | 132 | 58 | 74 | 104 | 38 | 66 | 28 | 93 | 35 | 4 | — | 82 | 1 | 5 | 19 | 6.00 |
| Gruyère | 27.372 | 293 | 159 | 134 | 192 | 77 | 115 | 101 | 233 | 47 | 13 | — | 102 | 25 | 23 | 40 | 10.69 |
| Lac | 15.491 | 126 | 60 | 66 | 97 | 43 | 54 | 29 | 66 | 31 | 28 | — | 58 | 12 | 2 | 6 | 8.26 |
| Glâne | 14.911 | 132 | 72 | 60 | 94 | 47 | 47 | 38 | 104 | 28 | — | — | 77 | 6 | 26 | 9 | 8.80 |
| Broye | 15.672 | 148 | 81 | 67 | 102 | 46 | 56 | 46 | 120 | 37 | 11 | — | 59 | 2 | 7 | 11 | 9.42 |
| Veveyse | 8.504 | 65 | 33 | 32 | 37 | 16 | 21 | 28 | 46 | 17 | 2 | — | 28 | — | — | 29 | 10.65 |
| Totaux | 143.055 | 1188 | 587 | 601 | 816 | 325 | 491 | 372 | 799 | 318 | 66 | 5 | 532 | 54 | 151 | 111 | 834 |

Ici encore il y a progrès. C'est le 62,09% de nos vieillards qui sont assistés par les communes, tandis qu'en 1922, il n'y en avait que le 60,34%. Il y a là un léger progrès réalisé dans l'espace de cinq années; mais nous en déduisons une amélioration de l'assistance.

Voyons maintenant les autres renseignements que nous donne le tableau présenté ici.



Vieux Fribourgeois.

La population totale du Canton de Fribourg, d'après le recensement 1920, s'élève à 143,055, dont 1188 soit 8,33% sont signalés comme personnes âgées de plus de 65 ans indigentes, incapables de gagner leur vie. Les deux sexes sont en nombre presque égal: 587 hommes, 601 femmes. Le nombre des vieillards, veufs ou célibataires vivants seuls, est de 816, soit le 68,6%; celui

des époux indigents vivant à leur ménage, de 372, soit le 31,4%.

Ont été placés au cours de l'année dans des asiles ou maisons de pauvres, 54 vieillards; sont secourus à domicile 532, soit le 44,78%; reçoivent des secours du comité cantonal „Pour la vieillesse“, 151, soit le 12,7%; sont recommandés au Comité pour un secours en 1927, en plus des 151 secourus précédemment, 111 soit le 9,34%.



Vieille Fribourgeoise.

On soigne donc 858 vieillards indigents soit le 71,38% et 300 vieillards, hommes et femmes, veufs ou célibataires, doivent se tirer d'affaire comme ils peuvent.

Quant au domicile, 799 vieillards (67,25%) habitent leur commune d'origine; 318 (26,77%) viennent d'une autre commune du canton, et 66 (5,55%) sont ressortissants d'autres cantons, 5 vieillards indigents seulement sont étrangers à la Suisse.

Notre enquête ne nous donne des indications que pour les vieillards habitant le canton. Un certain nombre sans doute originaires de nos communes fribourgeoises habitent d'autres cantons et sont assistés par leur commune d'origine qui ne les ont point signalés.

Le nombre des vieillards indigents, en proportion de la population, varie d'un district à l'autre. Cela se comprend. Le district le plus chargé est le district de la montagne, la Gruyère dont les vieillards indigents forment le 9,42% de la population totale. Puis vient le district de la Glâne avec 8,80%; celui du Lac avec 8,26%; celui de la Veveyse avec 7,65%; celui de la Sarine avec 7,48% et, qui le croirait? celui de la Singine avec 6% seulement.

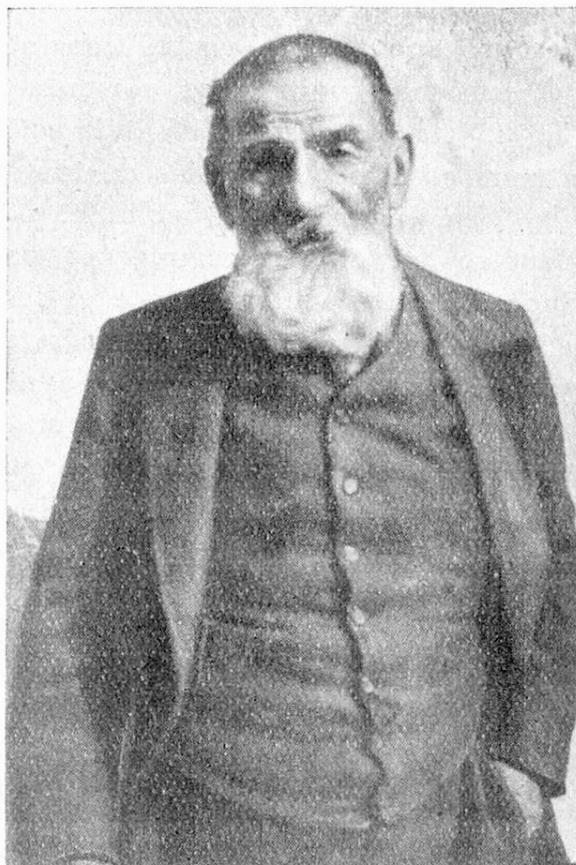
Dans le district de la Singine, nombre de communes envoient leurs familles indigentes habiter la ville de Fribourg où ces communes payent leur frais de location.

Le tableau que le Comité cantonal „Pour la vieillesse“ a dressé, en 1926, de ses protégés, confirme l'existence de cette fâcheuse coutume, tandis que la plupart des indigents habitent le district dont ils sont originaires. Ainsi dans la Gruyère sur 23 indigents domiciliés 22 en sont originaires; dans la Glâne sur 29 originaires, 26 sont domiciliés; dans la Veveyse il y a 28 vieillards indigents originaires sur 29 qui y ont leur domicile. Dans le district de la Sarine, nous constatons sur 59 vieillards indigents qui y sont domiciliés — particulièrement à Fribourg —, 27 sont originaires de la Singine, tandis que 5 seulement demeurent dans leur commune ou leur district d'origine de la Singine.

Il y a là un problème très grave à résoudre, une question très complexe dont la future loi cantonale de l'assistance devra tenir compte.

Du temps de LL EE la plupart des terres appartenait aux grandes familles de Fribourg, et celles de la Singine gravitaient autour de celles-ci. Tandis que les premières n'augmentaient guère le nombre de leurs mem-

bres, les autres devenaient de plus en plus nombreuses. Que faire? Emigrer! C'est ce qui est arrivé et qui se présente encore chaque jour. Les jeunes s'en vont en service, se marient, puis, lorsque la famille augmente, ne pouvant subvenir à leurs besoins, se rapprochent de Fribourg où le père cherche de l'occupation comme manœuvre — la ville en est pleine de ces hommes sans aucune for-



Vieillard soucieux.

mation professionnelle, et qui souffrent chaque année d'un chômage forcé et de longue durée.

Ces familles s'établissent dans la ville basse, dans les quartiers pauvres, où elles occupent trop souvent de vrais taudis abandonnés par des familles moins pauvres qui s'installent dans les quartiers supérieurs de la ville, le Bourg, la rue de Lausanne, Beauregard.

Comme la bourgeoisie de Fribourg n'assiste que ses ressortissants, nombre de ces immigrés tombent peu à peu

à la charge des diverses œuvres de bienfaisance aux-
quelles il faut vraiment rendre hommage pour leur grande
charité.

Voilà la cause initiale de beaucoup de maux!

Au cours de visites que nos secrétaires font à nos
vieillards, elles sont souvent à même de voir l'état de
misère dans laquelle ils se trouvent. Voici ce que nous
écrivit l'une d'elles:

„Nous avions dans une de nos visites constaté qu'une de nos assistées était logée très mal; nous nous sommes occupées de lui trouver un autre logis. La chambre qu'habitait cette personne était un vrai taudis, les murs en étaient fendillés de toutes parts, de sorte que le vent et la bise entraient à volonté. Plusieurs vitres manquaient aux fenêtres et étaient remplacées par des morceaux de journal; le plancher était troué par place et les rats se promenaient à leur aise. Les parois étaient de bois si sombre et si en-fumées par un tuyau de fourneau trop court qu'elles semblaient être peintes en noir. Dans cette chambre, si on peut l'appeler ainsi, il y avait un lit dont les draps étaient de propreté plus que douteuse, deux chaises boîteuses, un vieux fauteuil au dossier déchiré, pas de table mais deux ou trois ustensiles de cuisine par terre, aucune lampe, donc pas de lumière.

Deux jeunes gens de notre ville se sont généreusement prêtés pour faire le déménagement de la pauvre vieille pour laquelle nous avions trouvé une petite chambre et une cuisine très propre.

Certains vieillards sont logés dans les galetas. Nous en avons trouvé qui habitaient une mansarde si basse qu'on ne pouvait s'y tenir debout: un lit, un petit fourneau en fonte, un établi de menuisier, tout cela était entassé dans ce réduit.

D'autres ne veulent pas quitter leur chambre car disent-ils les meubles sont calés contre les murs et si on les remuait, ils se disloqueraient. On ne peut donc y toucher.

Cependant nous avons eu assez souvent la consolation d'entrer dans des chambres bien propres, où un vieux et une vieille vivent leurs derniers jours en parlant du passé. Nous les avons surpris maintes fois assis, pensifs, ayant devant eux leur tasse de café. De temps en temps nous avons apporté à ce vieux foyer un petit extra; on voyait alors un sourire ému sur ces deux visages ridés et notre présence leur paraissait comme un rayon de soleil. (A suivre.)